

Incitation à la haine, harcèlement et blablabla...



En ces temps merveilleux que nous vivons en France, nous pouvons constater une avalanche de nouveaux délits. Ainsi, ceux qui critiquent des pratiques certes ludiques pour certains, mais néanmoins illégales, telles qu'incendier les voitures, obstruer des rues pour prier, attaquer des passants, frapper au couteau ceux qui refusent de donner une cigarette, insulter des femmes, les frapper, les violer, brûler des voitures, trafiquer la drogue, et bien ceux-là cités plus haut qui critiquent ou dénoncent ces pratiques illégales, sont accusés « d'incitation à la haine ».

Certains décérébrés – dont je fais partie, pensent plutôt que ce sont ces délinquants qui sèment la haine et ceci pour la simple raison qu'ils attirent plus les mouches que l'amitié. Il faut savoir que c'est faux, car ce sont ceux qui se plaignent de ces exactions qui, d'après les autorités, incitent à la haine. Une fille se fait violer, on dénonce, c'est de l'incitation à la haine. Il conviendrait sans doute, en poussant ce raisonnement, de condamner la jeune fille car elle était vêtue trop court... mettons-nous un instant à la place de ces jeunes incompris ! Sans cœur que nous sommes, immolons nos filles pour aider cette racaille !

En ce moment les banlieues sont en colère, na. Il est édifiant de regarder les vidéos filmées à cette occasion. Le personnage qui fait office de ministre de l'Intérieur nous rassure : ces jeunes sont déprimés à cause du confinement que d'ailleurs, ils ne respectent pas. Ce n'est pas un problème, ne nous focalisons pas sur ces incidents mineurs. Enfin, quoi, des tirs de mortiers, des hurlements d'injures et de menaces de mort et autres manifestations d'amour citoyen, des voitures brûlés, des lieux saccagés, ce n'est quand même pas bien grave ! Dans le même temps, écoutez de la musique un peu fort, et vous serez immédiatement sanctionné.

Tolérance : la police est intervenue dans une église où un brave curé célébrait la messe. Les forces de l'ordre sont entrées armes en mains, ce qui est normal car les curés sont réputés dangereux et un goupillon est une arme de guerre particulièrement redoutable. Je pose juste une question, une vilaine et haineuse question, mais juste une question : pourquoi la police n'intervient-elle pas dans les mosquées ?

Un autre délit est de faire des compliments à une femme, voire de la courtiser. Il faut rappeler que le verbe courtiser existe et que cela n'a jamais été considéré comme un délit. C'est fini, c'est devenu un délit. « Me too » s'en mêle et tout le tintouin. Il est donc clair que courtiser une femme, être poli, lui faire des compliments, l'inviter à boire un verre est punissable par la sacro-sainte loi. En revanche, violer n'est certes pas légalement autorisé, mais dans la pratique, toléré puisque impuni. À condition toutefois de ne pas être français de souche. Ce n'est pas du racisme, c'est un constat, c'est une réalité, cela pourrait devenir une révolte...

Il tarde au peuple français de savoir jusqu'où ira le laxisme criminel des tristes pantins qui sont payés pour gouverner une nation autrefois grande et admirée, et qui est aujourd'hui devenue la risée du monde habité.

Christian Gerber